

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3956

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parler d'équité ici est censé engager le Gouvernement. Or, où est l'équité quand les réserves des complémentaires de retraite vont être « spoliées » ? Où est l'équité quand les professions libérales verront leur taux de cotisation quasi doubler alors que d'autres professions seront intégralement indemnisées des hausses de cotisation ? Il n'y en a pas. Par ailleurs, le principe de la réforme « à cotisation égale, pension égale » a reçu un tel nombre de dérogations qu'il semble vidé de son sens. Pour ces raisons, il convient de supprimer cet alinéa.